

Qu'est-ce que l'accord de confidentialité mutuel (NDA) de Cyber Crucible, et qui y est soumis ?

Réponse courte : Il s'agit d'un accord de confidentialité mutuel contraignant que chaque employé, contractant et fournisseur de Cyber Crucible susceptible d'accéder aux données opérationnelles ou aux systèmes de gestion des clients doit signer **avant son intégration**. Il est publié à l'adresse cybercrucible.com/mutualNDA.

Qui le signe

Tout le personnel susceptible d'accéder aux données opérationnelles ou aux systèmes de gestion des clients est juridiquement engagé avant son intégration. Cela inclut les employés, les contractants et les fournisseurs — pas uniquement le personnel interne.

Pourquoi le caractère « mutuel » importe

Un accord de confidentialité à sens unique ne protège que le fournisseur. Un accord mutuel engage Cyber Crucible à protéger vos informations confidentielles selon les mêmes conditions que celles qu'il attend pour les siennes. Pour un fournisseur de sécurité dont le personnel peut avoir accès à des détails opérationnels sur votre environnement, cette symétrie est essentielle.

Comment cela s'inscrit avec les autres contrôles

Le NDA constitue la couche contractuelle d'une posture plus large de gestion du risque interne :

- **Contractuel** — accord de confidentialité mutuel contraignant avant tout octroi d'accès.

- **Accès** — accès administratif aux instances de gestion des clients limité au personnel habilité, strictement selon le principe du besoin d'en connaître, uniquement lorsque cela est requis pour une opération commerciale ou de support validée.
- **Fin de collaboration** — si un fournisseur, sous-traitant, contractant ou employé présente un risque en matière de sécurité, de confidentialité ou de propriété intellectuelle, Cyber Crucible gère et isole activement ce risque ou met fin immédiatement à la collaboration avec la ressource concernée.

Le NDA établit l'obligation. Les contrôles d'accès limitent l'ampleur des abus possibles par une seule personne. L'obligation de mettre fin à la collaboration est ce qui rend les deux applicables en pratique.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:07:47 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:07:47 UTC by Dennis Underwood